



# Communiqué de presse

Le 15 mars 2020

## COVID 19 – Stade 3 de l'épidémie

Comme l'a annoncé le Premier ministre hier soir, la France est passée au stade 3 de l'épidémie de Covid-19.

Le virus circule activement sur le territoire : il est nécessaire de modifier plus fortement nos comportements pour faire barrière à la transmission du Covid – 19. Ainsi la priorité numéro 1 est que chacun s'applique les règles de base qui sont essentielles :

- se laver très régulièrement les mains ou les désinfecter à l'aide d'une solution hydro-alcoolique
- respecter la distanciation sociale , c'est-à-dire se tenir éloigné d'un mètre dans tous les lieux publics, y compris au travail
- ne plus s'embrasser ou se serrer la main pour se saluer
- tousser ou éternuer dans son coude
- utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- pour les personnes âgées de plus de 70 ans : limiter ses déplacements, ne pas garder ses petits-enfants.

Tous les lieux recevant du public non essentiels à la vie du pays sont fermés, exceptés : magasins et marchés d'alimentation, pharmacies, banques, stations essence, bureau de tabac et de presse. Les lieux de culte restent ouverts, mais les cérémonies devront être reportées.

L'arrêté du 14 mars 2020 du ministre des solidarités et de la santé publié au journal officiel du 15 mars 2020, précise la liste des établissements qui resteront fermés jusqu'au 15 avril 2020.

Il faut absolument éviter de se rassembler, limiter les réunions amicales et familiales, limiter les déplacements et ne sortir que pour ses courses essentielles ou pour faire un peu d'exercice.

La préfète de l'Ariège tient chaque jour, depuis le 2 mars 2020, une équipe opérationnelle départementale pour coordonner les mesures et est en lien étroit avec les élus du département.

Elle tient à souligner l'esprit de responsabilité et de solidarité qui anime tous les acteurs de l'Ariège :

- Les opérations de vote se sont déroulées dans le plein respect des consignes sanitaires.
- Dès ce week-end, les services de l'Éducation Nationale, les autorités sanitaires et les collectivités locales ont collaboré sans délai pour organiser l'accueil des enfants des personnels soignants.

Ainsi, l'accueil des enfants des personnels soignants, de la petite enfance jusqu'au moins de 16 ans, sera effectif dès lundi matin. Les lieux d'accueil ont été communiqués aux structures hospitalières et aux services de soin à domicile auprès des personnes fragiles (personnes âgées, malades ou en situation de handicap). La préfète a demandé aux maires de veiller à bien réserver ces gardes aux personnels prioritaires.

En effet, il faut impérativement préserver la capacité de nos structures médicales et hospitalières afin qu'elles puissent se consacrer à la gestion de l'épidémie.

La préfète de l'Ariège rappelle enfin qu'il n'existe aucune pénurie sur les produits alimentaires ou d'hygiène. Les rayons des magasins et des grandes surfaces continuent d'être normalement approvisionnés.

Les services de l'État sont mobilisés et des points de situation quotidiens seront diffusés pour une bonne information du public.

**Service départemental de la communication interministérielle**

*pref-communication @ariege.gouv.fr*

05 61 02 11 41/ 06 72 37 66 86

[Twitter](#) [Facebook](#) [www.ariege.gouv.fr](http://www.ariege.gouv.fr)

